

Veaux de lait (taureaux).—1er prix, Frudent Picard; 2e Hippolyte Paradis; 3e, Laurent Michaud; 4e, Louis Desjardins.

Veaux de lait (génisses).—1er prix, Laurent Michaud; 2e, Edouard Lizotte; 3e, Révérend M. Saufaçon; 4e, Honoré Dionne.

COCHONS.

Verrats de 1 an et au-dessus.—1er prix, Damase Soucy; 2e, Benoit Déchène; 3e, Flavien Dubé.

Verrats de l'année.—1er prix, Thomas Lévesque; 2e, Cyrill Lavoie; 3e, Odilon Robichaud; 4e, Flavien Dubé.

Truies de 1 an et au-dessus.—1er prix, Benoit Déchène; 2e, Cyrill Lavoie; 3e, Cyprien Dionne; 4e, Cyrill Ouellet.

Truies de l'année.—1er prix, Hycinthe Soucy; 2e, Gaspard Robichaud; 3e, Odilon Robichaud; 4e, Cyrill Lavoie.

MOUTONS.

Béliers de 2 ans et au-dessus.—1er prix, Odilon Robichaud; 2e, Hippolyte Paradis; 3e, Cyprien Dionne; 4e, Louis Desjardins.

Béliers de 1 an.—1er prix, Gaspard Robichaud; 2e, Odilon Robichaud; 3e, Cyrill Michaud.

Béliers de l'année.—1er prix, Cyrill Lavoie; 2e, Auguste Casgrain; 3e, Charles Ouellet; 4e, Odilon Robichaud.

Brebis de 2 ans et au-dessus.—1er prix, Odilon Robichaud; 2e, Louis Desjardins; 3e, Cyrill Michaud; 4e, Gaspard Robichaud.

Brebis de 1 an.—1er prix, Gaspard Robichaud; 2e, Odilon Robichaud; 3e, Didier Paradis; 4e, Auguste Casgrain.

Brebis de l'année.—1er prix, Charles Ouellet; 2e, Odilon Robichaud; 3e, Gaspard Robichaud; 4e, Didier Paradis.

PRODUITS.

Bierre.—1er prix, Laurent Michaud; 2e, Hubert Pelletier; 3e, Cyrill Michaud; 4e, Claude Lapointe.

Grain de mil.—1er prix, Nazaire Bossé; 2e, Maurice Bossé; 3e, Hycinthe Chamberland.

Blé.—1er prix, Xavier Pelletier; 2e, Gaspard Robichaud; 3e, Alexis Richard.

Seigle.—1er prix, Charles Ouellet; 2e, Honoré Dubé; 3e, Eusèbe Gagnon.

Pois.—1er prix, Thomas Lévesque; 2e, Joseph Soucy; 3e, Louis Dubé.

Avoine.—1er prix, Thadée Beaulieu; 2e, Alexis Gagné; 3e, Eusèbe Gagnon.

Orge.—1er prix, Flavien Dubé; 2e, Thadée Beaulieu; 3e, Eusèbe Gagnon.

Étoffe croisée, foulée.—1er prix, Maurice Bossé; 2e, François Landril; 3e, Thomas Pelletier.

Petite étoffe pure laine.—1er prix, Nazaire Bossé; 2e, Joseph Dancosse; 3e, François Landril.

Flanelle pure laine.—1er prix, Nazaire Bossé; 2e, Benoit Déchène; 3e, Joseph Dancosse.

Toile.—1er prix, Joseph Dancosse; 2e, Nazaire Bossé; 3e, André Ouellet; 4e, Louis Desjardins.

Couvre-pieds, en laine.—1er prix, Benoit Déchène; 2e, Joseph Dancosse; 3e, André Ouellet.

Couvre-pieds laine et coton.—1er prix, Charles Ouellet; 2e, Benoit Déchène; 3e, Xavier Pelletier.

Couvertes en laine.—1er prix, François Marquis; 2e, Thomas Darisse; 3e, Louis Desjardins.

Bas.—1er prix, Joseph Dancosse; 2e, Pierre Bérubé; 3e, Louis Desjardins; 4e, André Ouellet.

Grands châles en laine.—1er prix, Nazaire Bossé; 2e, Joseph Dancosse; 3e, Louis Desjardins.

Petits châles.—1er prix, Benoit Déchène; 2e, Joseph Dancosse; 3e, Alexis Gagné.

Petite étoffe légère.—1er prix, Nazaire Bossé; 2e, Théophile Darisse; 3e, Alexis Richard.

Tabac en feuille.—1er prix, Charles Ouellet; 2e, Joseph Sirois.

Sucre.—1er prix, Michel Jean; 2e, Nazaire Bossé; 3e, Alexis Richard; 4e, Alexis Gagné.

Fromages.—1er prix, fromagerie de Ste-Anne; 2e, fromagerie de Kamouraska; 3e, fromagerie de St-André.

Vente des produits agricoles.

Voici le temps arrivé pour la vente des produits agricoles, et le cultivateur doit y mettre beaucoup de

discernement, s'il ne veut pas éprouver de pertes et même beaucoup d'embaras et des contrariétés de toutes sortes.

S'agit-il d'animaux, le cultivateur doit calculer quel est le nombre qu'il peut avantageusement garder, et s'il y a avantage à les vendre actuellement. Il ne doit pas garder dans ses étables des animaux dont l'hivernement lui serait coûteux et pour lesquels il ne pourrait obtenir un prix plus élevé au printemps. Cette règle ne s'applique pas seulement aux bêtes à cornes et aux moutons, mais aussi aux volailles. Ce principe doit avoir également son application pour les grains de toutes espèces de même que pour les patates et les légumes disponibles pour la vente.

On risque toujours en gardant ces produits, car outre que les prix ne pourraient peut-être pas être plus élevés au printemps, ces produits peuvent souffrir des dommages par différentes causes qu'on ne saurait prévoir.

Pour ce qui est des animaux, il est facile de prévoir que le prix en sera moins élevé, car, vu l'abondance du fourrage, il en sera hiverné un plus grand nombre et le marché, par conséquent, sera plus abondant. Les prix obtenus par la vente des animaux, actuellement, est raisonnable.

L'argent réalisé maintenant par la vente des animaux et des autres produits agricoles peut être sûrement mis en dépôt, vous rapporter intérêt, et ne peut ni mourir ni se détériorer, tandis que vous pouvez perdre vos animaux par la maladie ou accidents, de même que les produits de vos récoltes peuvent se détériorer en les gardant jusqu'au printemps.

Le cultivateur intelligent qui sait bien calculer n'est pas toujours celui qui garde le plus d'animaux dans ses étables et de produits dans ses granges ou ses caves. Le succès dépend toujours de savoir vendre à temps et d'acheter à bonne condition.

Des profits raisonnables et une prompte recette devraient être la règle que le cultivateur doit se tracer; il trouvera, aussi bien que le marchand, qu'il n'est pas avantageux de garder trop longtemps toutes choses vendables et sur lesquelles on peut réaliser un profit raisonnable.

L'hivernement des animaux ne rapportant aucun profit.

Il n'y a pas longtemps, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs quant aux avantages que l'on peut obtenir en n'hivernant que la quantité d'animaux qu'il est possible de bien nourrir pendant la saison de l'hiver; aussi de ne garder que le nombre d'animaux pouvant être convenablement établis, ce point étant tout particulièrement important au point de vue de la santé des animaux. Nous donnions ce conseil, car nous savions que l'abondance de fourrages dont nous avons été favorisés pourrait être la cause de grands abus, et par conséquent de pertes considérables.

Aux conditions d'hivernement que nous avons signalées, on doit y joindre la suivante: "La qualité des animaux qu'il convient de garder pour l'hivernement."

On ne pourrait se faire une idée des pertes que l'on éprouve dans une ferme où l'on hiverne des animaux